



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 08 avril 2024 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire. Date de la convocation : 27/03/2024.

Etaient présents : Gaël ALLOMBERT-GOGET, Véronique MAYOT, Bertrand VAILLOUD, Louis BERTHET-BONDET, Odile GOIFFON-COCHE, Philippe VION-DURY, Raphaël JACQUIOT, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Alain RAYNAUD, Ludovic GHERARDI, Romain PERILLAT, Christine TRONCY, Samuel BECOT ;

Absents excusés : Emmanuel ANDRE (pouvoir à Odile GOIFFON-COCHE)

Date de la convocation : 27/03/2024

Secrétaire de séance : Romain PERILLAT

La séance est ouverte à 20h00.

Le procès-verbal du conseil du 11 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil étudie les affaires suivantes :

### **I/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.**

-Section de fonctionnement : en recettes 1 210 069.39 euros et en dépenses 910 515.89 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 299 553.50 euros

Un résultat excédentaire reporté (2022) de 725.16 euros.

Un résultat de clôture excédentaire de 300 278.66 euros

-Section d'investissement : en recettes 827 184.81 euros et en dépenses 733 771.13 euros

Résultats de l'année en investissement : un excédent de 93 413.68 euros

Un résultat déficitaire reporté (2022) de 152 037.29 euros.

Un résultat de clôture déficitaire de 58 623.61 euros.

Des restes à réaliser en dépenses de 45 852.71 euros

Des restes à réaliser en recettes de 6 000.00 euros

Le compte administratif 2023 du budget principal est approuvé à l'unanimité

### **II/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT**

**Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.**

-Section de fonctionnement : en recettes 18 040.00 euros et en dépenses 40 337.78 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un déficit de 22 297.78 euros

Un résultat déficitaire reporté (2022) de 16 476.60 euros

Un résultat de clôture déficitaire de 38 774.38 euros

-Section d'investissement : en recettes 38 700.16 euros et en dépenses 8 275.08 euros

Résultats de l'année en investissement : un excédent de 30 425.08 euros

Un résultat excédentaire reporté (2022) de 17 354.62 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 47 779.70 euros

Le compte administratif 2023 du budget lotissement Lalleyriat est approuvé à l'unanimité

### **III/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL**

**Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.**

-Section de fonctionnement : en recettes 3 808.68 euros et en dépenses 405.11 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 3 403.57 euros

Un résultat excédentaire reporté (2022) de 11 004.87 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 14 408.44 euros

-Section d'investissement : en recettes 9030.00 euros et en dépenses 0.00 euros

Résultats de l'année en investissement : un excédent de 9030.00 euros

Un résultat déficitaire reporté (2022) de 9 030.00 euros

Un résultat de clôture déficitaire de 0.00 euros

Le compte administratif 2023 du budget lotissement local commercial est approuvé à l'unanimité

### **IV/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES**

**Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.**

-Section de fonctionnement : en recettes 9 000.00 euros et en dépenses 1 012.68 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 7 987.32 euros

Un résultat excédentaire reporté (2022) de 20 189.06 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 28 176.38 euros

-Section d'investissement : en recettes 0.00 euros et en dépenses 5 900.00 euros

Résultats de l'année en investissement : un déficit de 5 900.00 euros

Un résultat excédentaire reporté (2022) de 13 033.29 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 7 103.29 euros

Le compte administratif 2023 du budget lotissement local commercial des granges est approuvé à l'unanimité

**Monsieur le Maire intègre de nouveau la séance.**

### **V/APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs pour les différents budgets. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 suivants :

- **Principal**
- **Lotissement Lalleyriat**
- **Local commercial**
- **Local commercial des granges**

### **VI/CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT**

Considérant la vente de la totalité des lots du lotissement Lalleyriat, dit « Champ Perrolet », DECIDE de clore ce budget au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les résultats de clôture de l'exercice 2023 seront reportés au budget primitif du budget principal, soit :

-Excédent d'investissement : 47 779.70 €

-Déficit de fonctionnement : - 38 774.38 €

La reprise de la dette au budget primitif du budget principal : PRET PRETIS :

- D'un montant initial de 210 000€

- D'un capital restant dû de 47 779.70€

### **VII/ ABANDON SUBVENTION « PLAN DE RELANCE POUR RENOUVELLEMENT FORESTIER »**

La commune Le Poizat-lalleyriat a déposé une demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour le renouvellement forestier. Suite à ce dossier, une décision attributive d'une aide de l'Etat d'un montant de 39 635.20 euros nous est parvenue le 14 mars 2022. La commune a reçu une avance de

11 890.56 euros le 6 mai 2022, les plantations n'ayant pas pu avoir lieu suite aux sécheresses et le délai de demande du solde étant arrivé à terme, la commune doit de rembourser cette somme. Le conseil décide la résiliation de la décision d'attribution de l'aide et le remboursement l'avance de 11 890.56 euros

#### VIII/VOTE DES TAUX 2024

Le conseil décide de reconduire les taux des taxes directes locales en 2024 :

- Taxe d'habitation : 11.67 %
- Taxe foncière (bâti) : 27.49 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.54 %

Pour un montant total attendu de 253 633.00 euros

#### IX/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité le budget principal 2024 est voté :

-En investissement en dépenses et recettes : 846 119.11 euros arrondi à 846 120.00 euros

-En fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 083 119.66 euros arrondi à 1 083 120.00 euros

Le montant des subventions versées aux associations sur l'exercice 2024 s'élève à 18 200.00 euros (la demande de 7000.00 euros de subvention de l'association du Cochonnet Montagnard pour la construction des terrains de pétanque est baissée à 1000.00 euros, la commune prendra à sa charge l'achat des matériaux nécessaire à la construction, à hauteur de 6 000.00 euros) .

Le résultat de clôture 2023 du budget principal est à ajouter au résultat de clôture 2023 du lotissement Lalleyriat (suite clôture du budget au 01/01/2023). Le déficit de fonctionnement du budget du lotissement Lalleyriat doit être déduit de l'excédent du budget principal: -38 774.38 euros+300 278.66 euros, soit un excédent de 261 504.28 euros affecté sur l'exercice 2024 comme suit : 261 504.28 euros reporté en recette au compte d'investissement n°1068.

#### X/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL

A l'unanimité le budget local commercial 2024 est voté :

-En investissement en dépenses et recettes : 0.00 euros

-En fonctionnement en dépenses et en recettes : 18 217.00 euros

L'excédent de fonctionnement de 14 408.44 euros est reporté en recette au compte de fonctionnement n°002.

#### XI/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES

A l'unanimité le budget local commercial des granges 2024 est voté :

-En investissement en dépenses et recettes : 35 730.00 euros

-En fonctionnement en dépenses et en recettes : 37 177.00 euros

L'excédent de fonctionnement de 28 176.38 euros est reporté en recette au compte de fonctionnement n°002.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,  
Bernard LENSEL.

B. Marie ANDRÉ  
B. Griffon Coche